

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de
concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par
La société « ICG plc » de la société « Magellan Partners SAS», aux côtés de
la société « Gala Investment SAS »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** « ICG plc » ;
- **L'actionnaire historique :** « Gala Investment SAS »
- **La cible :** « Magellan Partners SAS ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Conseil en gestion d'entreprises et services informatiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 septembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une d'opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « ICG plc », par l'intermédiaire de la société « Strait Investment SARL », entité de droit luxembourgeois détenue et contrôlée à 100% par un fonds conseillé par « ICG », de la société « Magellan Partners SAS », aux côtés de la société « Gala Investment SAS », à travers l'acquisition d'environ 18% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« ICG plc » est une société de droit britannique, immatriculée sous le numéro 02234775, dont le siège social est sis Procession House, 55 Ludgate Hill, London, United Kingdom, EC4M 7JW. « ICG » est une société mondiale de gestion d'actifs alternatifs, active dans les domaines du capital structuré et du capital-investissement, de la dette privée, des actifs réels et du crédit. Elle est basée au Royaume-Uni et présente en Europe, en Asie-Pacifique et aux États-Unis.

« Gala Investment » est une société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 507865665 RCS Paris, dont le siège social est situé 24-24bis, rue de Téhéran, Paris (75008). « Gala Investment » est une société holding contrôlée par la famille Zeitoun. Elle détient des participations dans des sociétés civiles immobilières, ainsi que des participations minoritaires dans une société d'investissement et dans des filiales du groupe Magellan ;

« Magellan Partners » est une société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 508200649 au RCS, et dont le siège social est situé 48-50 rue de la victoire à Paris (75009). « Magellan » est un groupe de conseil et de services informatiques spécialisé dans l'organisation d'entreprise et les systèmes d'information. « Magellan » exerce principalement ses activités en France. « Magellan » est active au Maroc à travers sa filiale marocaine, « Nelite North Africa », spécialisée dans la conception, la mise en place et le pilotage de solutions et expériences innovantes basées sur les technologies Microsoft. Ses principales activités incluent la gestion des données et l'intelligence artificielle générative, les nouveaux modes de travail, les infrastructures cloud (Azure), ainsi que le développement de solutions sur mesure pour moderniser et digitaliser les processus métier.

Fait à Rabat, le 04 septembre 2025